

Millésime

Mai 2018



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT **UN RISQUE DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾**
CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : du 26 février 2018 au 3 mai 2018. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 3 mai 2018

Durée d'investissement conseillée : 10 ans pour bénéficier de la formule de remboursement (hors cas de remboursement anticipé automatique)

Éligibilité : Compte titre et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. L'Émetteur et le Garant de la formule d'une part, l'assureur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Émetteur/Garant de la formule : Le produit est émis par BNP Paribas Issuance B.V.⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais, garanti par BNP Paribas S.A.⁽²⁾, et soumis au risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable à priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. | L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(2) Notations de crédit au 6 février 2018 :
- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel



BORDEAUX INVESTISSEMENT CONSEIL

— Gestionnaire de Patrimoine depuis 2009 —

Objectifs d'investissement

Le remboursement du produit «Millésime Mai 2018» est conditionné à l'évolution de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index, nommé ci-après « l'indice ». Il est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des 40 premières capitalisations françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante) qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**.

En cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit **une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice**. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de moins de 30 % de l'indice à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'indice (Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,42 %⁽²⁾).

POINTS CLÉS

- **Un objectif de gain⁽³⁾ semestriel plafonné à 3,75 %⁽³⁾ à partir du semestre 2 écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,42 %⁽²⁾) en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice n'est pas en baisse de plus de 4 % par rapport à son niveau initial.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement chaque semestre, du semestre 2 au semestre 10⁽¹⁾**, si l'indice, depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ n'est pas en baisse de plus de 4 % par rapport à son niveau initial à une des dates de constatation semestrielle⁽¹⁾.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾** si l'indice enregistre une baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾. **Un remboursement du capital⁽³⁾ à l'échéance⁽¹⁾** si l'indice est en baisse de plus de 4 % mais que cette baisse n'excède pas 30 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾. **Un remboursement du capital⁽³⁾ avec gain de 75 % à l'échéance⁽¹⁾, soit un gain de 3,75 % par semestre écoulé** si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 4 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le produit «Millésime Mai 2018» est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 10 mai 2028). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- À partir du semestre 2, si à l'une des dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 4 % par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,75 %⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,42 %⁽³⁾).
- À l'échéance des 10 ans (semestre 20), à la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 4 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,75 %⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, soit une valeur de remboursement de 175 %⁽²⁾ du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 4,68 %⁽³⁾.
- À l'échéance des 10 ans (semestre 20), à la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si l'indice clôture en baisse de plus de 4 % mais que cette baisse n'excède pas 30 % (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital⁽²⁾. Le taux de Rendement Annuel net est alors égal à -1 %⁽³⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi.** L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie ou à l'échéance des 10 ans** pouvant être totale dans le cas où l'indice baisse de plus de 30 % (seuil de perte en capital à l'échéance) à l'échéance par rapport à son niveau initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière.
- Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,42 %⁽³⁾).
- Le rendement du support «Millésime Mai 2018» à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30% par rapport à son niveau initial.
- L'indice est construit **en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an**, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

- Tous les semestres, du semestre 2 au semestre 10, à chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, dès que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 4 % par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé **et le produit s'arrête**. L'investisseur reçoit alors à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
+
Un gain de 3,75 %⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation
initiale⁽¹⁾
(le Taux de Rendement Annuel net maximum est de 6,42 %⁽³⁾)

- Sinon, si l'indice clôture en baisse de plus de 4 % par rapport à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, **et le produit continue**.



- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
- (2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.
- (3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 3 mai 2028, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe l'évolution de l'indice en le comparant par rapport au niveau relevé à la date de constatation initiale le 3 mai 2018.

Si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 4 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, le 3 mai 2028, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de remboursement final⁽¹⁾, le 10 mai 2028 :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾ + Un gain de 3,75 %⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ soit 175 %⁽²⁾ du capital initial (Le Taux de Rendement Annuel net est alors de 4,68 %⁽³⁾)

Si l'indice clôture en baisse de plus de 4 % mais que cette baisse n'excède pas 30 % (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, le 3 mai 2028, l'investisseur reçoit à la date de remboursement final, le 10 mai 2028 :

L'intégralité du capital initial⁽²⁾
(Le Taux de Rendement Annuel net est alors de -1%⁽³⁾)

Sinon, si l'indice clôture en baisse de plus de 30 % (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale, le 3 mai 2028, l'investisseur reçoit à la date de remboursement final, le 10 mai 2028 :

Le capital initial diminué de la baisse de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, pouvant aller jusqu'à la perte totale du capital

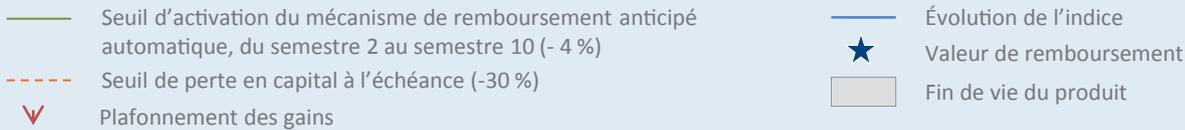
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

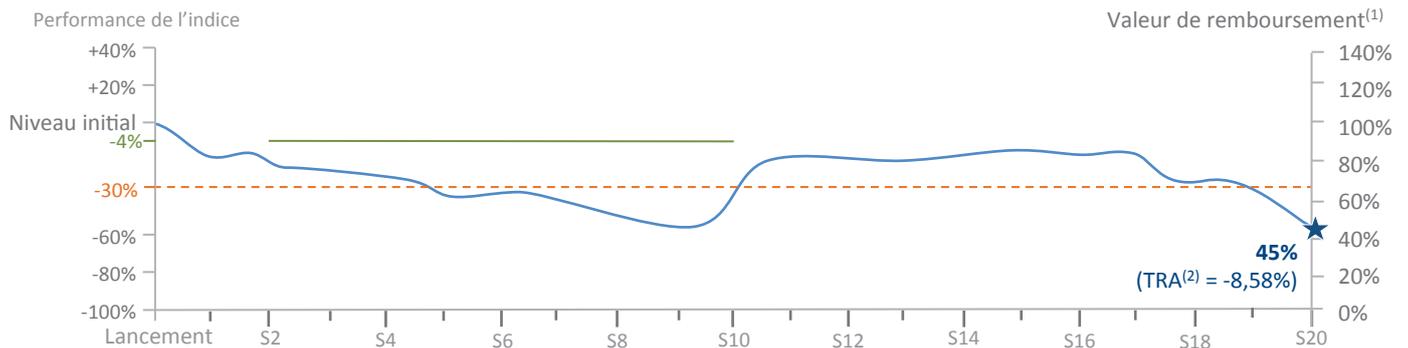
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Illustrations

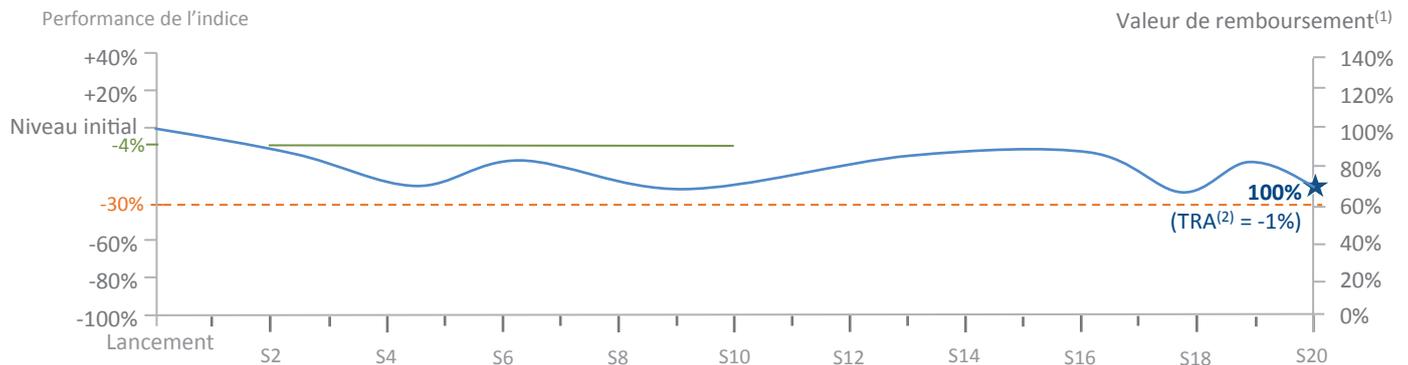
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



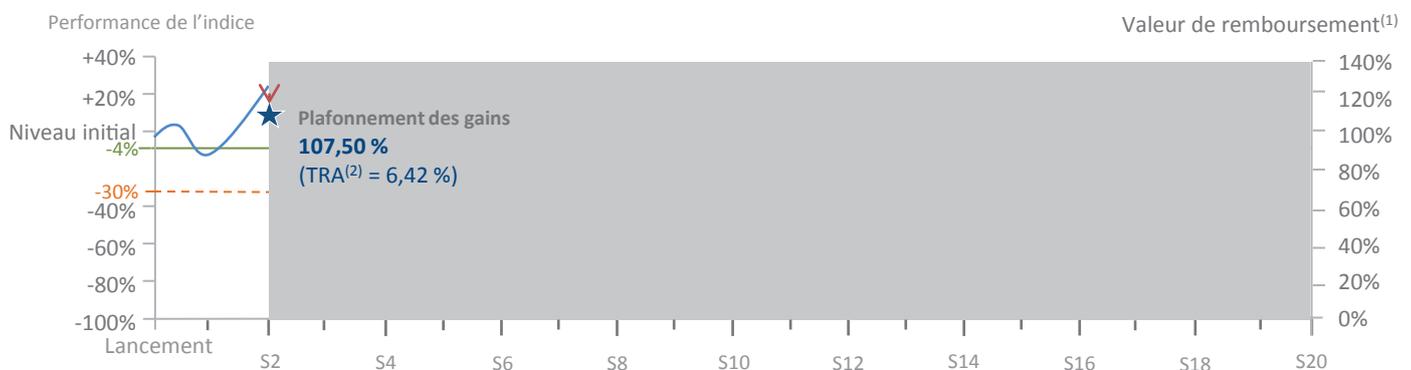
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : indice en forte baisse à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : indice en baisse modérée à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : indice en hausse à court terme



(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement de l'émetteur et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Le rendement du support «Millésime Mai 2018» à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30% par rapport à son niveau initial.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : indice en forte baisse à long terme

- À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de plus de 4 % (seuil de remboursement anticipé) par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À l'échéance du semestre 20, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de 55 %, soit en-dessous du seuil des 30 % de baisse (seuil de perte en capital à l'échéance) par rapport à son niveau initial. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la valeur finale de l'indice, soit 45 %⁽²⁾ du capital initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel net pour un investissement dans le produit est alors de -8,58 %⁽³⁾, identique à celui d'un investissement direct dans l'indice.**
- Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 30 % (seuil de perte en capital à l'échéance) de sa valeur à la date de constatation finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 30 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : indice en baisse modérée à long terme

- À chaque date de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture en baisse de plus de 4 % (seuil de remboursement anticipé) par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.**
- À l'échéance du semestre 20, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice enregistre une baisse de 20 % par rapport à son niveau initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial⁽²⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1 %⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -3,18 %⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice.**

SCÉNARIO FAVORABLE : indice en hausse à court terme

- À la première date de constatation semestrielle⁽¹⁾, au semestre 2, l'indice clôture en hausse au dessus du seuil de remboursement anticipé. **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 3,75 %⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, soit 107,50 %⁽²⁾ du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 6,42 %⁽³⁾ contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,80 %⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement de l'émetteur et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Présentation de l'indice

L'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 40 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 26 juin 2017.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR sont :

- L'indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché
- Les dividendes nets sont réinvestis et **un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'indice**
- L'indice est équipondéré, le poids de chacune des 40 actions est de 2,50 %, quelle que soit sa capitalisation boursière
- L'indice est rebalancé chaque trimestre

La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index représente 2,50 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement.

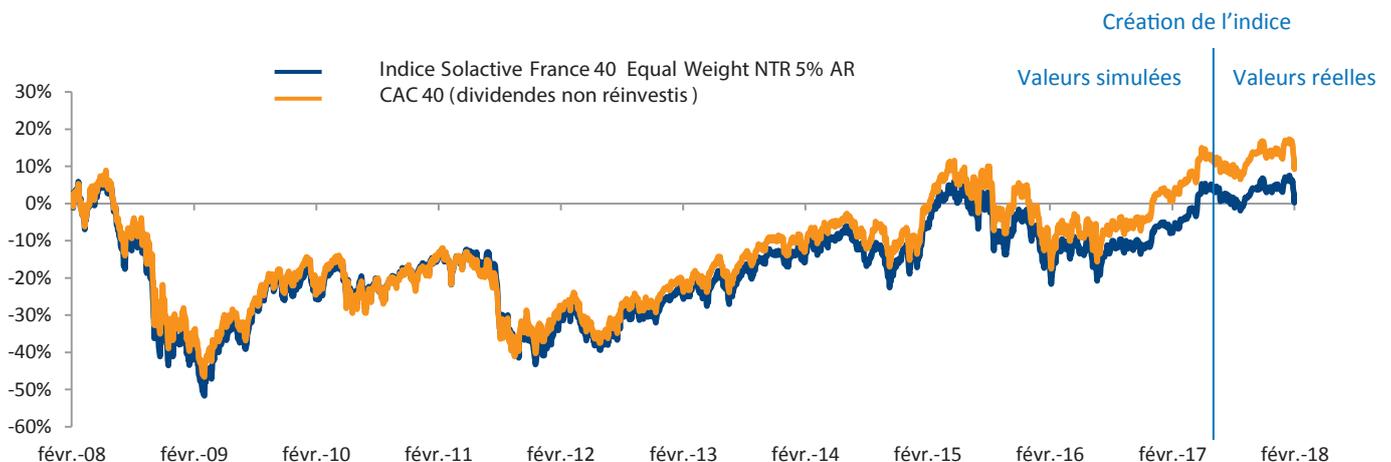
L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40 est en moyenne de 2.94% par an sur les dix dernières années contre 5 % pour l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index (source : Bloomberg).

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site <https://www.solactive.com/indices/?index=DE000SLA3S42>

Les performances historiques de l'indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR **sont fondées sur des valeurs simulées** du 17 janvier 2006 au 23 juin 2017, puis sur des valeurs réelles du 26 juin 2017 (date de création de l'indice) au 7 février 2018.

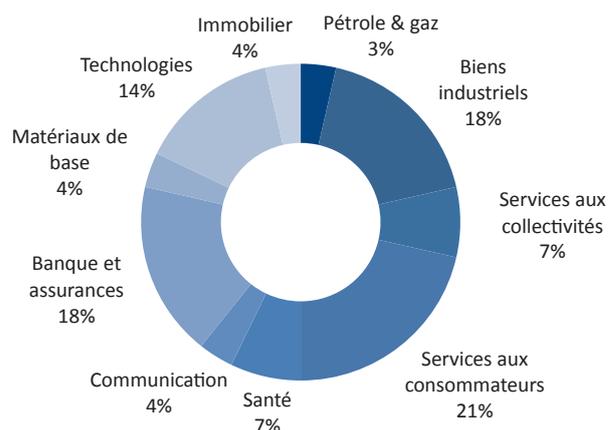
Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

ÉVOLUTION ET PERFORMANCE



RÉPARTITION SECTORIELLE ET PERFORMANCES CUMULÉES

Performances cumulées au 7 février 2018		
Période	Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index	CAC 40 dividendes non réinvestis
1 an	11,00%	10,55%
3 ans	8,16%	12,04%
5 ans	37,45%	45,95%
10 ans	-0,24%	8,58%





Fiche technique

TYPE	Euro Medium Term Notes , Titre de créance de droit anglais, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
ÉMETTEUR	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
GARANT DE LA FORMULE	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	XS1714360952
OFFRE AU PUBLIC	Oui, en France
GARANTIE DU CAPITAL	Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉLIGIBILITÉ	Compte titre et unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 €
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
VALEUR NOMINALE	1 000 €
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 26/02/2018 au 03/05/2018
SOUS-JACENT	Indice Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index
DATE D'ÉMISSION	10/05/2018
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	3 mai 2019 (semestre 2), 4 novembre 2019 (semestre 3), 4 mai 2020 (semestre 4), 3 novembre 2020 (semestre 4), 3 mai 2021 (semestre 5), 3 novembre 2021 (semestre 6), 3 mai 2022 (semestre 7), 3 novembre 2022 (semestre 8), 3 mai 2023 (semestre 9)
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	10 mai 2019 (semestre 2), 11 novembre 2019 (semestre 3), 11 mai 2020 (semestre 4), 10 novembre 2020 (semestre 4), 10 mai 2021 (semestre 5), 10 novembre 2021 (semestre 6), 10 mai 2022 (semestre 7), 10 novembre 2022 (semestre 8), 10 mai 2023 (semestre 9)
DATE DE CONSTATATION INITIALE	3 mai 2018
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	10 mai 2028 (semestre 20)
DATE DE CONSTATATION FINALE	3 mai 2028 (semestre 20)
MARCHÉ SECONDAIRE	Quotidien : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
AGENT DE CALCUL	BNP Paribas Arbitrage SNC, entité du Groupe BNP Paribas, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Clearstream 81851
PUBLICATION ET PERIODICITE DE LA VALORISATION	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [ISINXS1714360952=BNPP]. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public sur demande.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Pricing Partners, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 7 février 2018 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'émetteur et du garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Informations importantes

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - En cours de vie : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - À l'échéance des 10 ans : en cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du support :** En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur et le garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.
- **Risques de marché :** Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de Solactive France 40 Equal Weight NTR 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale⁽¹⁾, si l'indice clôture aux alentours de 30 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.





Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Millésime Mai 2018 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée (a) du Prospectus de Base pour l'émission de Notes, daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 26 février 2018, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site internet de l'Émetteur <http://eqdpo.bnpparibas.com/XS1714360952> et sur le site Internet www.amf-france.org.





BORDEAUX INVESTISSEMENT CONSEIL

— Gestionnaire de Patrimoine depuis 2009 —

27 bis Allées de Chartres
33000 BORDEAUX - FRANCE
Tél. : 05 57 78 34 96 - Fax : 05 57 78 34 98
contact@bordeaux-investissement-conseil.com
www.bordeaux-investissement-conseil.com